

Montréal, le 29 avril 2002

Jean-Luc Beaulieu  
Directeur  
Réseau de Distribution Montréal

M. Berthier Landry  
Président  
Commission des services électriques de Montréal  
75, rue de Port-Royal est  
Montréal (Qc) H3L 3T1

Hydro-Québec Distribution  
655, rue Parthenais, 6<sup>e</sup>  
Montréal (Québec)  
H2K 3R7

**Objet : Jardins des Carmélites**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre correspondance du 10 avril dernier portant sur le sujet cité en rubrique, que nous avons reçue le 24 avril 2002.

Nous tenons à vous rassurer qu'il n'est pas dans les intentions d'Hydro-Québec d'entretenir la confusion auprès des autres intervenants impliqués dans le dossier Jardins des Carmélites mais bien d'établir clairement la position de notre entreprise en ce qui concerne l'alimentation en énergie électrique de nos clients.

À cet effet, nous vous réitérons que nous n'avons aucune autre demande de conduits que celle déjà adressée à votre service le 17 janvier 2002 et que nous vous prions instamment de livrer afin que nous puissions alimenter notre client selon l'échéance convenue avec lui.

Cette position vous a été confirmée verbalement et par écrit à plusieurs reprises et nous sommes toujours en attente de la construction de ces ouvrages.

En guise de précision à ce que vous affirmez dans votre lettre du 10 avril, Hydro-Québec ne conteste pas le mode de répartition relié du financement des conduits souterrains construits par la CSEM. Hydro-Québec s'attend plutôt à ce que ses pratiques commerciales relatives au partage de coûts reliés à des prolongements selon une option souterraine soient respectées. Ces pratiques commerciales découlent de la loi et s'appliquent à l'ensemble de la province de Québec.

Nous vous avons maintes fois expliqué qu'Hydro-Québec ne peut assumer le coût d'un choix d'option de réseau résultant des exigences d'un tiers, fut-il une ville. Dans le cas du projet Jardin des Carmélites, le promoteur n'a pas exigé l'implantation d'un réseau souterrain, ni accepté d'en défrayer les coûts lorsque mis au fait de ces derniers selon nos pratiques commerciales. Hydro-Québec ne peut pas imposer à son client le coût d'une option de réseau qu'il ne demande pas.

Dans le projet Jardins des Carmélites, le choix de l'option souterraine relève d'une décision municipale, puisque c'est son représentant, en l'occurrence sa Commission, qui l'exige. La ville

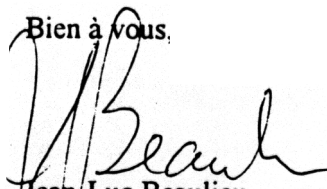
de Montréal doit par conséquent s'engager à contribuer financièrement au projet, à défaut de quoi l'alimentation électrique se fera à partir d'un réseau de référence aérien.

Pour répondre au questionnement que vous mentionnez à la page 2 de votre correspondance du 10 avril, sachez qu'Hydro-Québec offre au promoteur le choix du mode d'alimentation des habitations qu'il construit. Il s'agit ici d'une saine pratique d'affaires entre un distributeur d'énergie et un promoteur. Ce dernier peut demander à Hydro-Québec un aménagement électrique propre au produit qu'il désire offrir à sa clientèle s'il en assume les coûts. Hydro-Québec n'impose pas à ses clients des options de réseau qu'ils ne désirent pas et pour lesquels ils ne sont pas prêts à contribuer financièrement. Cette approche s'applique partout sur le territoire québécois et les promoteurs la connaissent fort bien.

Nous croyons qu'il appartient à Hydro-Québec, en tant que distributeur d'électricité, de décider des aménagements nécessaires à son réseau qui permettent de garantir à sa clientèle une alimentation électrique fiable et au moindre coût. Hydro-Québec reconnaît toutefois qu'il appartient aux villes de décider de l'aménagement et de l'esthétique des voies publiques sous leur responsabilité dans la mesure où ces dernières assument le coût associé à leurs décisions.

Hydro-Québec n'exige aucune autre construction que celles qui vous ont déjà été demandées le 17 janvier dernier. Nous vous réitérons que nous nous adresserons sous peu à la Régie de l'énergie afin de faire confirmer par cette dernière l'installation de notre réseau tel qu'il vous fut soumis car force nous est de constater qu'il est impossible pour nous de s'entendre avec la ville de Montréal dans ce dossier.

Bien à vous,



Jean-Luc Beaulieu  
Directeur  
Réseau de Distribution - Montréal  
Hydro-Québec Distribution

C.C. Roger Bérubé (HQ)  
Guy Coulombe (Montréal)